



No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE DANVILLE**

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 20 janvier 2020 à 19 h 00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

**SONT PRÉSENTS :**

Maire : Monsieur Michel Plourde  
Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard  
Conseiller #2: Monsieur Jean-Guy Dionne  
Conseiller #3 : Monsieur Simon Chênevert  
Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche  
Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre  
Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim : M<sup>e</sup> Josée Vendette

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 21 citoyens qui assistent à l'assemblée ordinaire du Conseil de ville.

**MOT D'OUVERTURE**

Le maire, monsieur Michel Plourde, prononce l'ouverture de l'assemblée.

Le conseil tient une minute de silence en mémoire des Canadiens décédés dans des circonstances tragiques lors de l'écrasement d'un avion de ligne à Téhéran.

**BONS COUPS DU MOIS:**

Lors de l'assemblée du mois de décembre 2019, monsieur le Maire, Michel Plourde, a annoncé qu'un hommage serait rendu à madame et monsieur André Allison, lesquels mettent fin à leurs carrières de bénévolat au sein de Danville. Un hommage leur est rendu par le conseil. Monsieur le Maire, Michel Plourde, souligne le grand apport que ces deux bénévoles forts connus de Danville ont effectué à la communauté. Ils peuvent être fiers de ce qu'ils ont accomplis et Danville est fière d'eux.

Merci pour votre dévouement et votre implication. Danville peut être fière de vous compter parmi ses résidents.

**001-2020**

**1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du conseil lors de l'envoi de la convocation selon les règles édictées à la *Loi sur les Cités et Villes*;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par madame Nathalie Boissé,  
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

L'ordre du jour se lit comme suit :

**MOT D'OUVERTURE :**


**BONS COUPS DU MOIS :** Madame Gisèle et Monsieur André Allison

**1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**



No de résolution  
ou annotation

1.1	Discours d'orientation de la Ville de Danville – Année 2020 – Présenté par le Maire, Michel Plourde	
2.0	<u>PROCÈS-VERBAUX</u>	
3.0	<u>ADMINISTRATION FINANCE</u>	
3.1	Adoption de la liste des comptes à payer au 20 janvier 2020	<b>Annexe 3.1</b>
3.2	Adoption de la liste des chèques émis au 20 janvier 2020	<b>Annexe 3.2</b>
3.3	Règlement numéro 204-2020 décrétant l'imposition des taux de taxes, compensations, autres tarifs et autres redevances pour l'année 2020 – Avis de motion	<b>Annexe 3.3</b>
3.4	Règlement numéro 205-2020 créant une réserve à des fins d'investissement dans le développement économique de la Ville de Danville – Avis de motion	<b>Annexe 3.4</b>
3.5	Règlement numéro 206-2020 créant une réserve à des fins d'investissement dans les infrastructures de la Ville de Danville – Avis de motion	<b>Annexe 3.5</b>
4.0	<u>ADMINISTRATION DIVERS</u>	
4.1	OTJ de Danville – Semaine de relâche 2020 – Approbation des modalités	<b>Annexe 4.1</b>
4.2	Lot 4 835 133 - Vente entre Transport Grayson Inc. et Grayson Logistique Inc. – Ratification de l'autorisation	<b>Annexe 4.2</b>
4.3	Entente-cadre entre UMQ et Énergir 2018 – Montant remis pour 2019	<b>Annexe 4.3</b>
4.4	Entente-cadre entre UMQ et Énergir 2019-2027 – Adhésion	<b>Annexe 4.4</b>
4.5	Bulletin municipal – Réplique de la Ville et des agriculteurs – Information	<b>Annexe 4.5</b>
5.0	<u>ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</u>	
5.1	Coordonnatrice aux finances – Description de tâches - Autorisation	<b>Annexe 5.6</b>
	<u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u>	
6.0	<u>TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU</u>	
6.1	Garage municipal – Inspection - Mandat	
6.2	Borne électrique du parc Smith – Entrée en fonction – Information	
6.3	Remorque pour machinerie – Achat et vente de remorques – Autorisation	
6.4	Camion d'hiver – Location – Autorisation	<b>Annexe 6.4</b>
6.5	Stratégie de protection de l'eau potable – Compteurs d'eau – Prolongation de l'engagement d'installation	
6.6	Communautés bleues - Suivi annuel – Confirmation de dépôt – Information	<b>Annexe 6.6</b>
6.7	Réservoir pétrolier – Mandat de vérification annuelle – Octroi	
6.8	Respect des obligations de conduite de véhicules lourds – Accompagnement – Autorisation	
7.0	<u>URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS</u>	
7.1	Rapport des permis émis pour le mois de décembre 2019	<b>Annexe 7.1</b>
7.2	Règlement numéro 202-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour ajouter le groupe d'usage « classe commerce associé aux véhicules moteurs » et les classes C13, C14, C15 et C16 dans différentes zones de la Ville de Danville – Adoption du 2 <sup>e</sup> projet de Règlement modifié	<b>Annexe 7.2</b>
7.3	Règlement numéro 207-2020 - Programme de réhabilitation de l'environnement par la mise aux normes des installations septiques – Reconduction du programme – Avis de motion	<b>Annexe 7.3</b>
7.4	Lot 4 835 148 - Achat – Autorisation de dépôt d'une offre	<b>Annexe 7.4</b>
7.5	Terrains de la Ville de Danville – Présentation de projets et autorisation de dépôt d'une demande de subvention	
8.0	<u>SERVICE INCENDIE</u>	
9.0	<u>DEMANDES DIVERSES</u>	
9.1	Fondation La Tourelle – Souper fondu – - Invitation - 15 février 2020	<b>Annexe 9.1</b>
9.2	Journées de la persévérance scolaire – 17 au 21 février 2020 – Activités	<b>Annexe 9.2</b>
9.3	Fleurons du Québec – Adhésion 2020-2022 ou mise en place d'un concours	
9.4	Carnaval des glaces – Trajet de la parade – Approbation	<b>Annexe 9.4</b>
9.5	Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Demande de participation financière – Jeux du Québec	<b>Annexe 9.5</b>
9.6	Municipalité de Wotton – Dévoilement du nouveau logo – Invitation 30 janvier à 17h	<b>Annexe 9.6</b>
9.7	Réforme de la fiscalité agricole – Demande d'appui – Position	<b>Annexe 9.7</b>
	<u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u>	
10.0	<u>CORRESPONDANCE</u>	
10.1	Le grand sentier – Lettre de remerciement de la Présidente et chef de direction	<b>Annexe 10.1</b>
10.2	Formation sur l'analyse comparative entre les sexes – Invitation – 13 février 2020	<b>Annexe 10.2</b>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>10.3 Partenaire pour la réussite éducative en Estrie – Rapport annuel 2018-2019- Dépôt <b>Annexe 10.3</b></p> <p>11.0 <b><u>RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</u></b>  11.1 Rapport de monsieur Jean-Guy Dionne <b>Annexe 11.1</b>  11.2 Rapport de monsieur Jean-Guy Laroche <b>Annexe 11.2</b>  11.3 Rapport de monsieur Simon Chênevert <b>Annexe 11.3</b>  11.4 Rapport de madame Ginette Pinard <b>Annexe 11.4</b>  11.5 Rapport de madame Nathalie Boissé <b>Annexe 11.5</b>  11.6 Rapport de monsieur Michel Plourde, Maire <b>Annexe 11.6</b></p> <p>12.0 <b><u>VARIA</u></b></p> <p>13.0 <b><u>ÉVÈNEMENTS À VENIR</u></b>  13.1 Prochaine assemblée régulière : Lundi, le 3 février 2020 à 19 heures  13.2 Carnaval des glaces – Tournoi de cribble – 12h30  13.3 Carnaval des glaces – Journée dansante – 13h30 à 16h30  13.4 Carnaval des glaces – Match d'improvisation – 24 janvier 2020 – 19h30  13.5 Club Optimiste d'Asbestos Inc. – Vins et fromage – 25 janvier 2020 - Asbestos  13.6 Carnaval des glaces – Journée familiale – 25 janvier 2020 de 10h à 14 h  13.7 Carnaval des glaces – Gala de lutte – 25 janvier 2020 de 18h30 à 21h00  13.8 Carnaval des glaces – Spectacle et jeux gonflables – 31 janvier 2020 de 19h30 à 22h00  13.9 Carnaval des glaces – Couronnement de la reine – 1<sup>er</sup> février 2020 à 18 hres  13.10 Moperc Inc. – Coquetel de présentation de l'entreprise – 30 janvier 2020 à midi</p> <p><b><u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u></b></p> <p><b><u>MOT DE FERMETURE</u></b></p> <p><b><u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u></b></p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE</b></p>
	<p><b>1.1 <u>DISCOURS D'ORIENTATION DE LA VILLE DE DANVILLE – ANNÉE 2020 – PRÉSENTÉ PAR LE MAIRE, MICHEL PLOURDE</u></b></p>
	<p><b>2.0 <u>PROCÈS-VERBAUX</u></b></p>
	<p><b>3.0 <u>ADMINISTRATION FINANCE</u></b></p>
<p><b>002-2020</b></p>	<p><b>3.1 <u>Adoption de la liste des comptes à payer au 20 janvier 2020</u></b></p> <p>CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer transmise aux membres du conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard; Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER la liste des comptes à payer telle que soumise au montant de 576 264.88 \$ et d'autoriser le paiement des comptes par le maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale ou, à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE</b></p>
<p><b>003-2020</b></p>	<p><b>3.2 <u>Adoption de la liste des chèques émis au 20 janvier 2020</u></b></p> <p>CONSIDÉRANT la liste des chèques émis au 20 janvier 2020 transmise aux membres du conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre; Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER la liste des chèques émis au 20 janvier 2020 telle que soumise au montant de 149 695.39 \$ et d'autoriser la signature des chèques par le maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale ou, à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE</b></p> <p><b><u>Certificat de disponibilité budgétaire</u></b></p> <p>Je, soussignée secrétaire-trésorière de la Ville de Danville, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement de l'ensemble des comptes de la ville de Danville au 20 janvier 2020.</p> <p>_____</p> <p>Josée Vendette, secrétaire-trésorière</p>



No de résolution  
ou annotation

**3.3 Règlement numéro 204-2020 décrétant l'imposition des taux de taxes, compensations, autres tarifs et autres redevances pour l'année 2020 – Avis de motion**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Jean-Guy Dionne à l'effet que lui-même, ou un autre conseiller présentera, d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le Règlement numéro 204-2020 décrétant l'imposition des taux de taxes, compensations, autres tarifs et autres redevances pour l'année 2020.

Ce projet de règlement établit les taux de taxes, de compensations et autres tarifs et autres redevances pour l'année 2020.

En grande ligne, les taux de taxes des différentes catégories d'immeuble sont augmentés de 2 %. Le taux de base demeure le même. Les autres taux sont établis suivant les dépenses qu'ils compensent (égouts, aqueduc, matières résiduelles, etc.).

La Ville de Danville crée deux nouvelles taxes. Une taxe dédiée à une réserve aux fins de développement économique représentant 1/20 du taux de base et une taxe dédiée à une réserve aux fins d'infrastructures municipales représentant 1/8 du taux de base.

Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil et à la population. Il sera disponible sur le site internet de la Ville de Danville suite à son adoption.

**3.4 Règlement numéro 205-2020 créant une réserve à des fins d'investissements dans le développement économique de la Ville de Danville – Avis de motion**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Jean-Guy Laroche à l'effet que lui-même, ou un autre conseiller présentera, d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le Règlement numéro 205-2020 créant une réserve financière à des fins d'investissements dans le développement économique de la Ville de Danville.

Ce projet de règlement crée une réserve financière pour pourvoir aux dépenses nécessaires pour :

- Favoriser l'implantation et l'expansion industrielle, commerciale, économique d'entreprises sur le territoire de la Ville de Danville;
- Faire connaître aux résidents et étrangers les avantages industriels et les possibilités commerciales de la Ville de Danville et de son territoire;
- Promouvoir le territoire de la Ville de Danville à des fins de prospection commerciale et industrielle;
- Financer les études requises pour atteindre ses fins.

Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil et à la population.

**3.5 Règlement numéro 206-2020 créant une réserve à des fins d'investissements dans les infrastructures de la Ville de Danville – Avis de motion**


AVIS DE MOTION est donné par madame Nathalie Boissé à l'effet qu'elle-même, ou un autre conseiller présentera, d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le Règlement numéro 206-2020 créant une réserve financière à des fins d'investissements dans les infrastructures de la Ville de Danville.


Ce projet de règlement crée une réserve financière pour pourvoir aux dépenses suivantes :


- Le financement de dépenses relatives à l'entretien et l'amélioration des infrastructures municipales à savoir notamment mais non limitativement les routes, les rues, les fossés, les trottoirs et la signalisation;
- L'aménagement et l'entretien des parcs et autres espaces publics de la Ville de Danville.

Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil et à la population.

**4.0 ADMINISTRATION DIVERS**

 <p>No de résolution ou annotation</p> <p><b>004-2019</b></p>	<p><b>4.1 OTJ de Danville – Semaine de relâche 2020 – Approbation des modalités</b></p> <p>CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Danville d’offrir à sa population les services de l’OTJ pendant la semaine de relâche qui se tiendra du 2 au 6 mars 2020;</p> <p>CONSIDÉRANT la proposition de services et la liste des prix proposés par la responsable de l’OTJ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU’un service de garde sera également offert;</p> <p>CONSIDÉRANT la popularité de ce service en 2019;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>D’AUTORISER l’offre de service de garde et de loisirs de l’OTJ pour la période du 2 au 6 mars 2020, le tout suivant les modalités et prix proposés.</p> <p>D’AUTORISER la directrice générale à retenir les services du personnel requis pour cette offre de service.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p><b>005-2020</b></p>	<p><b>4.2 Lot 4 835 133 – Vente entre Transport Grayson Inc. et Grayson logistiques Inc. – Ratification de l’autorisation</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE par la résolution 019-2019, la Ville de Danville a vendu le lot 4 835 133 à Transport Grayson Inc.;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette vente prévoit l’obligation d’obtenir l’autorisation de la Ville de Danville pour toute cession de propriété dudit lot 4 835 133;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE Transport Grayson désire vendre le lot 4 835 133 à Grayson Logistique Inc.;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les informations contenues au registre des entreprises démontrent que les deux entreprises impliquent le même actionariat;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE RATIFIER l’autorisation donnée par la directrice générale pour la vente du lot 4 835 133 entre Transport Grayson Inc. et Grayson Logistique Inc.</p> <p>D’AUTORISER transport Grayson Inc. à vendre le lot 4 835 133 à Grayson Logistique Inc.</p> <p>D’AUTORISER la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p><b>4.3 Entente-cadre entre l’UMQ et Énergir 2018 – Montant remis pour 2019 – Information</b></p> <p>La directrice générale dépose la lettre reçue dans le cadre de l’entente intervenue entre l’UMQ et Énergir, laquelle fait état de la remise d’une somme de 427.59 \$ à la Ville de Danville pour l’année financière 2019.</p> <p>Le tout est soumis à titre d’information.</p>
<p><b>006-2019</b></p>	<p><b>4.4 Entente-cadre entre l’UMQ et Énergir 2019-2027 – Adhésion</b></p> <p>CONSIDÉRANT l’entente intervenue entre UMQ et Énergir pour les années 2019-2027;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier de cette entente, la Ville de Danville doit adopter une résolution pour manifester son intérêt à être partie à l’entente;</p> <p>CONSIDÉRANT les modalités de l’entente, lesquelles sont bonifiées par rapport à l’entente précédente;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p>

 No de résolution ou annotation	<p>DE MANIFESTER l'intérêt de la Ville de Danville d'être partie à l'entente bonifiée intervenue entre l'UMQ et Énergir pour les années 2019 à 2027.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p><b>4.5 Bulletin municipal – Réplique de la Ville et des agriculteurs – Information</b></p> <p>Le Maire, Michel Plourde, informe la population que suite à l'article intitulé : « <i>Faudrait-il devenir végétarien pour sauver la planète</i> » paru dans l'infolettre de la Ville de Danville intitulée le Danvillois en novembre 2019, la Ville de Danville publiera une lettre d'excuses aux agriculteurs et leur accordera un droit de réplique afin de faire connaître à la population les deux côtés de la médaille.</p> <p>Il explique que des mesures seront mises en place à l'interne pour s'assurer que le contenu des infolettres respecte la volonté de la Ville de Danville et ne servent pas à des débats d'opinion.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p><b>5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</b></p>
<p>007-2020</p>	<p><b>5.1 Coordonnatrice aux finances – Description de tâches – Autorisation</b></p> <p>CONSIDÉRANT la description de tâches du poste de Coordonnatrice aux finances présentée par la directrice générale;</p> <p>CONSIDÉRANT la recommandation du comité de ressources humaines quant aux besoins de la Ville en soutien à la directrice générale;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER la description de tâches proposée.(voir annexe 1)</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à afficher le poste pour combler le poste le plus rapidement possible.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p><b>QUESTIONS DES CITOYENS</b></p> <p>Monsieur Jean-François Girardin demande si la Ville de Danville a eu des nouvelles des demandes de subvention présentée dans le dossier de la desserte du secteur des rues Stanley, Brochu et autres.</p> <p>Monsieur le Maire, Michel Plourde, indique que la Ville est sans nouvelles, mais que tous les programmes sont surveillés pour déposer des demandes d'aide financière dès que la Ville est admissible.</p> <p>Monsieur Bernard Laroche demande à la Ville de réviser les heures de travail des employés de la voirie de façon à ce que les rues de la Ville de Danville soient déblayées à l'heure où les gens quittent pour le travail. Actuellement, selon lui, ce n'est pas le cas et il le déplore.</p> <p>La directrice générale indique qu'elle fera le suivi de ce sujet avec le coordonnateur des travaux publics dès demain matin et que des réajustements seront faits, si besoin est.</p> <p>Monsieur Bernard Laroche indique qu'il trouve anormal que le stationnement du centre Mgr Thibault soit déneigé alors que la rue St-Louis, rue où il habite, ne l'est pas encore. La directrice générale vérifiera les routes de déneigement, mais elle se dit surprise, car les stationnements sont déneigés habituellement en dernier.</p> <p>Monsieur Bernard Laroche demande qu'une attention particulière soit apportée aux coins de rue afin qu'ils ne soient pas trop glissants. Cela est sans parler, aussi selon lui, qu'il y a des trous de poule à réparer.</p> <p>En dernier lieu, monsieur Laroche aimerait savoir quelle est la réglementation en matière de stationnement sur la rue Stevenson. Monsieur le Maire, Michel Plourde, indique que le stationnement n'est pas autorisé entre la rue Crown et la rue Water mais que le conseil devra</p>

	<p>se pencher sur cette problématique, trop souvent constatée, sur la rue Stevenson. Cette problématique a d'ailleurs été discutée à quelques reprises avec la Sûreté du Québec.</p> <p>Le conseil étudiera la situation et de la signalisation sera installée en conséquence.</p>
	<p><b>6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU</b></p>
<p>No de résolution ou annotation</p> <p><b>008-2020</b></p>	<p><b>6.1 Garage municipal – Inspection – Mandat</b></p> <p>CONSIDÉRANT les fissures constatées aux poutres de soutènement de la section arrière du garage municipal;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville doit refaire la toiture du garage et qu'il serait opportun de vérifier la structure avant de procéder;</p> <p>CONSIDÉRANT l'affaissement de la fondation au coin arrière gauche de la bâtisse;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à faire vérifier la structure du garage municipal par un ingénieur en structure de bâtiment.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p><b>6.2 Borne électrique du parc Smith – Entrée en fonction – Information</b></p> <p>La directrice générale informe les membres du conseil et le public que la borne-fontaine sise en bordure du Parc Smith est en fonction.</p> <p>Les coûts sont de 1 \$ de l'heure pour la recharge.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
<p><b>009-2020</b></p>	<p><b>6.3 Remorque pour machinerie – Achat et vente de remorques – Autorisation</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville est propriétaire d'une remorque fardier de marque Richardson, laquelle sert au transport de la machinerie lourde;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette remorque n'est pas munie de rampes;</p> <p>CONSIDÉRANT la suggestion d'acheter une remorque usagée de marque Manac au montant de 8 500 \$, plus les taxes applicables, laquelle est munie de rampes et faciliterait les déplacements de machinerie lourde et serait plus appropriée pour nos besoins;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE suite à cet achat, la remorque de marque Richardson pourrait être vendue;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER l'achat de la remorque Manac au montant de 8 500 \$, plus les taxes applicables auprès de Lemaire Asphalte Inc.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.</p> <p>La remorque Richardson sera éventuellement mise en vente dans le cadre d'un projet qui sera éventuellement déposé au conseil.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p><b>010-2020</b></p>	<p><b>6.4 Camion d'hiver – Location – Autorisation</b></p> <p>CONSIDÉRANT les besoins des travaux publics pour la période hivernale;</p> <p>CONSIDÉRANT les bris survenus sur la machinerie;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il devient nécessaire de procéder à la location d'un camion de déneigement pour répondre aux besoins des travaux publics;</p> <p>CONSIDÉRANT les recherches effectuées;</p>



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT l'entente possible avec Camions Denis Lefebvre Inc.;

CONSIDÉRANT QU'il sera possible d'appliquer les montants versés à titre de loyer sur un achat éventuel, si besoin est;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,  
Appuyée par monsieur Simon Chênevert,  
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à louer un camion de déneigement auprès de Camions Denis Lefebvre Inc. au montant de 5 000 \$ par mois, plus les taxes applicables pour une période de trois (3) mois.

D'AUTORISER la directrice générale à signer un bail de location avec option d'achat avec Camions Denis Lefebvre Inc., lequel prévoira que les loyers peuvent être appliqués sur le prix d'achat établi à 85 000 \$ plus les taxes applicables.

La Ville de Danville se réserve le droit d'acheter ledit camion à la fin de la location, mais aucune décision n'est prise quant à l'achat comme tel. Si les besoins des travaux publics le justifient, un rapport sera soumis aux membres du conseil pour prise de décision.

ADOPTÉE

011-2020

**6.5 Stratégie de protection de l'eau potable – Compteurs d'eau – Prolongation de l'engagement d'installation**

CONSIDÉRANT QUE suite au rapport annuel sur la gestion de l'eau potable déposé en 2015, la Ville de Danville devait procéder à l'installation de compteurs d'eau pour les immeubles industriels desservis par le réseau d'eau potable de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT QUE ces compteurs d'eau ne sont toujours pas installés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville, en collaboration avec le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation doit procéder à la mise à jour des informations relatives à la stratégie de protection de l'eau potable au cours des prochaines semaines;

CONSIDÉRANT QUE cette mise à jour établira la pertinence ou non de procéder à l'installation de compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT QUE dans l'intervalle, il y a lieu de confirmer que la Ville de Danville procédera à l'installation des compteurs d'eau requis suite à la mise à jour des données de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prolongation de l'engagement souscrit en 2015 lors de la production du rapport annuel est requise par le ministère;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,  
Appuyée par madame Ginette Pinard,  
IL EST RÉSOLU

DE CONFIRMER l'intention de la Ville de Danville de se conformer aux exigences de la Stratégie de protection de l'eau potable en installation les compteurs d'eau qu'elle sera requise d'installer sur son réseau.

DE DEMANDER au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation de surseoir aux exigences requises en 2015 le temps de procéder à l'analyse du rapport annuel de 2020;

DE DEMANDER au ministère une prolongation des engagements de la Ville de Danville, le temps que soit complété le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable de 2020 et que soient établies les exigences requises de la Ville de Danville et les délais accordés pour qu'elle se conforme à la stratégie de protection de l'eau potable suivant le rapport de 2020.

ADOPTÉE

**6.6 Communautés bleues – Suivi annuel – Confirmation de dépôt – Information**

La directrice générale informe les membres du conseil qu'elle a procédé au dépôt du suivi annuel demandé à la Ville de Danville. Une copie du rapport de suivi annuel est jointe à la convocation.


Le tout est soumis à titre d'information.

012-2020

**6.7 Réservoir pétrolier – Mandat de vérification annuelle – Octroi**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville est propriétaire d'équipements pétroliers;



 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>CONSIDÉRANT QUE la licence de la Ville de Danville doit être renouvelée en octobre 2020;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'une inspection doit être effectuée;</p> <p>CONSIDÉRANT les offres de services reçues;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'OCTROYER le mandat de vérification des équipements pétroliers de la Ville de Danville à Gestion Patrick Turcotte Inc. suivant la soumission reçue au montant de 300 \$ plus les taxes applicables.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p><b>013-2020</b></p>	<p><b>6.8 Respect des obligations de conduite de véhicules lourds – Accompagnement – Autorisation</b></p> <p>CONSIDÉRANT obligations de conduite de véhicules lourds auxquelles sont astreintes les municipalités;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il serait pertinent de faire une formation de rafraîchissement pour les employés et gestionnaires;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à organiser une formation sur les obligations de conduite de véhicules lourds pour les employés et gestionnaires des travaux publics.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p><b>7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS</b></p>
	<p><b>7.1 Dépôt du rapport des permis émis pour le mois de décembre 2019</b></p> <p>Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt du rapport des permis émis pour le mois de décembre 2019.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
<p><b>014-2020</b></p>	<p><b>7.2 Règlement numéro 202-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2018 pour ajouter le groupe d'usage « classe commerce associé aux véhicules moteurs » et les classes C13, C14, C15 et C16 des différentes zones de la Ville de Danville – Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement modifié</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, c. A-19.1) d'amender, de sa propre initiative, le contenu de ses règlements;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville désire modifier le Règlement de zonage numéro 146-2015 lequel est entré en vigueur le 24 février 2016;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal jugeait nécessaire de modifier le Règlement de zonage numéro 146-2015 afin d'ajouter le groupe d'usage classe commerce associé aux véhicules moteurs et les classes C13, C14, C15 et C16 dans la zone M-88 afin de refléter les usages actuellement en opération dans cette zone tel qu'avis de motion et adoption du premier projet de règlement avaient été donnés et adopté le 18 novembre 2019;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'après vérifications des différentes zones de la Ville, il y a lieu d'ajouter ces groupes d'usages dans d'autres zones, soit les zones M-81, M-43, M-38, M-17, R-33, R-1, C-68, C-50 ET C-42 où d'autres cas ont été constatés;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette modification réglementaire permettra de régulariser les commerces autorisés et existants dans cette zone;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le présent règlement est soumis à l'examen de conformité des objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et du document complémentaire de la MRC des Sources;</p> <p>CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;</p>



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions des articles 125 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c A-19.1), le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, au cours de laquelle le projet de règlement sera présenté et discuté avec les citoyens;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 18 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté le 18 novembre 2019 par la résolution numéro 382-2019;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement modifié est présenté pour adoption aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les modifications sont relatives à l'ajout des zones M-81, M-43, M-38, M-17, R-33, R-1, C-68, C-50 ET C-42 où l'on retrouve des cas à régulariser;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,  
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,  
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le 2e projet de règlement numéro 202-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour ajouter le groupe d'usage Classe commerce associé aux véhicules moteurs et les classes C13, C14, C15 et C16 dans les zones M-88, M-81, M-43, M-38, M-17, R-33, R-1, C-68, C-50 ET C-42 tel que présenté.

ADOPTÉE

**7.3 Règlement numéro 207-2020 – Programme de réhabilitation de l'environnement par la mise aux normes des installations septiques – Reconduction du programme – Avis de motion**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a adopté un Programme de réhabilitation de l'environnement par la mise aux normes des installations septiques lequel est entré en vigueur le 29 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement a été modifié pour allonger la période d'inscription au programme tel qu'il appert du Règlement numéro 192-2018;

CONSIDÉRANT QUE les inspections des installations septiques se poursuivent encore;

CONSIDÉRANT QUE la première vidange systématique des installations septiques a eu lieu en 2019;

CONSIDÉRANT le projet de règlement présenté et déposé aux membres du Conseil;

AVIS DE MOTION est donné par madame Ginette Pinard à l'effet qu'elle-même, ou un autre Conseiller présentera, d'une séance ultérieure de ce Conseil, pour adoption le Règlement numéro 207-2020 reconduisant le programme de réhabilitation de l'environnement par la mise aux normes des installations septiques pour une période de trois (3) ans. Ce projet de règlement est présenté aux membres du Conseil et copie du projet de règlement est déposée à l'intention des membres du Conseil et du public.

015-2020

**7.4 Lot 4 835 148 – Achat – Autorisation**

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 835 148 est actuellement en vente;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Danville et de certains partenaires à acquérir ce lot pour permettre le développement éventuel de ce secteur;


CONSIDÉRANT QUE ce terrain est peu constructible;


CONSIDÉRANT QUE ce terrain pourrait éventuellement devenir une rue pour desservir le secteur;


CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Danville de déposer une offre;

CONSIDÉRANT le projet d'offre déposé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,  
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,  
IL EST RÉSOLU

	<p>D'AUTORISER la directrice générale à déposer une offre d'achat pour le lot 4 835 148 suivant la proposition présentée aux membres du conseil.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>No de résolution ou annotation</p> <p><b>016-2020</b></p>	<p><b>7.5 Terrains de la Ville de Danville – Présentation de projets et autorisation de demandes de subvention</b></p> <p>CONSIDÉRANT la présentation de différents projets qui pourraient être réalisés sur les terrains de la Ville de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT les programmes de subvention disponibles;</p> <p>CONSIDÉRANT la pertinence de déposer des demandes de subvention et de voir, suivant l'obtention ou non de ces subventions, la réalisation desdits projets;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à déposer des demandes d'aides financières pour la réalisation des projets souhaités par la Ville de Danville sur ces terrains.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p><b>8.0 SERVICE INCENDIE</b></p> <p>Aucun point n'est traité à ce titre.</p>
	<p><b>9.0 DEMANDES DIVERSES</b></p>
<p><b>017-2020</b></p>	<p><b>9.1 Fondation La Tourelle – Souper Fondu – Invitation – 15 février 2020</b></p> <p>CONSIDÉRANT l'invitation de la Fondation de l'école La Tourelle pour assister à son 8<sup>e</sup> souper fondu qui aura lieu le samedi 15 février 2020;</p> <p>CONSIDÉRANT la volonté de participer à cet évènement;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE PROCÉDER à l'achat de deux billets au montant de 65 \$ chacun à titre de participation de la Ville de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p><b>018-2020</b></p>	<p><b>9.2 Journées de la persévérance scolaire – 17 au 21 février 2020 - Activités</b></p> <p>CONSIDÉRANT l'invitation adressée à la Ville de Danville pour participer aux journées de la persévérance scolaire, lesquelles se tiendront du 17 au 21 février 2020;</p> <p>CONSIDÉRANT le souhait de la Ville de Danville de soutenir la persévérance scolaire;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Boissé s'occupe habituellement de ce dossier;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE MANDATER madame Nathalie Boissé pour organiser des activités dans le cadre des journées de persévérances scolaires.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p><b>019-2020</b></p>	<p><b>9.3 Fleurons du Québec – Adhésion 2020-2022 ou mise en place d'un concours</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville était membre des Fleurons du Québec de 2015 à 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a obtenu une prolongation de son adhésion pour l'année 2019;</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville doit décider si elle désire renouveler son adhésion pour les trois prochaines années;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il serait souhaitable d'inciter les citoyens à fleurir leurs propriétés en organisant un concours à cet effet;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE NE PAS RENOUELER l'adhésion de la Ville de Danville aux Fleurons du Québec;</p> <p>DE REPORTER ce point à un prochain atelier pour la détermination des modalités d'un concours que la Ville de Danville pourrait organiser pour inciter ses citoyens à fleurir leurs propriétés.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p><b>020-2020</b></p>	<p><b>9.4 Carnaval des glaces – Trajet de la parade - Approbation</b></p> <p>CONSIDÉRANT le trajet proposé pour la parade du Carnaval des glaces;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ce trajet a été établi avec la direction du service de sécurité incendie;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER la tenue d'une parade dans les rues de Danville dans le cadre du Carnaval des glaces, le tout suivant le trajet proposé.</p> <p>La Ville de Danville publicisera l'évènement.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p><b>021-2020</b></p>	<p><b>9.5 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Demande de participation financière – Jeux du Québec</b></p> <p>CONSIDÉRANT la demande d'appui déposée par Conseil Sport Loisir de l'Estrie dans le cadre du programme Amis des Jeux du Québec – Estrie;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à ce que les Villes contribuent à soutenir les jeunes de 12 à 17 ans de leur région et appui leur participation aux Jeux du Québec;</p> <p>CONSIDÉRANT les partenariats proposés;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE DEVENIR partenaire Bronze de Conseil Sport Loisir de l'Estrie en versant une somme de 100 \$ pour soutenir les Jeux du Québec.</p> <p>DE VERSER une somme additionnelle de 50 \$ par athlète originaire de Danville jusqu'à concurrence d'une somme globale et totale de 450 \$.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p><b>9.6 Municipalité de Wotton- Dévoilement du nouveau logo – Invitation 30 janvier 2020 à 17 heures</b></p> <p>La directrice générale informe les membres du conseil qu'ils sont invités à participer à la cérémonie de dévoilement du nouveau logo de la Municipalité de Wotton le 30 janvier prochain à compter de 17 heures.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p><b>9.7 Réforme de la fiscalité agricole – Demande d'appui – Position</b></p> <p>La directrice générale dépose une correspondance reçue de l'UPA des Sources et de l'Estrie demandant faisant état de la position de l'UPA sur la réforme de la fiscalité agricole annoncée par le Gouvernement du Québec par le dépôt du projet de loi 48 intitulé : <i>Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles.</i></p>

 No de résolution ou annotation	<p>La Ville de Danville ne se prononce pas pour l'instant sur ce projet de loi attendant l'étude qui en sera fait par les maires de la MRC des Sources. Par ailleurs, monsieur le Maire, Michel Plourde, souligne que la Ville de Danville a déjà fait sa part en adoptant des taux de taxation variés l'an dernier.</p> <p>Dès que la MRC des Sources se sera prononcée sur le sujet, la Ville de Danville fera connaître sa position si cela est pertinent.</p>
	<p><b>QUESTIONS DES CITOYENS</b></p> <p>Monsieur Germain Ducharme demande où en est rendu le projet de desserte du secteur Burbank. Monsieur le Maire, Michel Plourde, lui indique que le projet avance, mais que des tests de fumée doivent être complétés avant de pouvoir obtenir les plans définitifs.</p> <p>Une demande est adressée aux membres du conseil pour que les barrages de neige soient enlevés avec le passage de la chenillette à trottoir.</p>
	<p><b>10.0 CORRESPONDANCE</b></p> <p>La directrice générale résume le contenu de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée dont il est fait état dans l'ordre du jour ci-avant adopté.</p>
	<p><b>11.0 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</b></p> <p>Les rapports pour le mois de décembre de messieurs Michel Plourde, Maire et des conseillers, messieurs Simon Chênevert, Jean-Guy Dionne, Jean-Guy Laroche sont déposés. Les rapports des conseillères mesdames Ginette Pinard et Nathalie Boissé sont également déposés.</p>
	<p><b>12.0 VARIA</b></p> <p>Aucun point n'est traité.</p>
	<p><b>13.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR</b></p> <p>Le maire et les conseillers font état des évènements à venir et donnent des informations quant à ceux-ci.</p> <p>La prochaine assemblée sera le 3 février 2020 à 19 heures.</p>
	<p><b>QUESTIONS DES CITOYENS</b></p> <p>Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.</p>
	<p><b>MOT DE FERMETURE</b></p> <p>Le maire annonce l'épuisement de l'ordre du jour.</p>
<p><b>022-2020</b></p>	<p><b>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</b></p> <p>Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne  <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</b></p> <p>DE LEVER l'assemblée à 20 h 32.</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE</b></p>

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

\_\_\_\_\_  
 Michel Plourde, Maire

\_\_\_\_\_  
 Me Josée Vendette  
 Directrice générale



## COORDONNATEUR DES FINANCES

La Ville de Danville est actuellement à la recherche d'un coordonnateur des finances.

**Poste permanent (Entre 28 et 35 heures / semaine)**

### **SOMMAIRE DES RESPONSABILITÉS**

Sous la supervision de la direction générale, le coordonnateur des finances prend en charge l'ensemble des activités reliées à la trésorerie de la Ville de Danville et peut compter sur du personnel qui l'assistera dans ses tâches. De plus, en collaboration avec la direction générale, le coordonnateur aura pour mission de préparer le budget, le programme triennal d'immobilisation, les demandes de subventions et de financement, la reddition de comptes, la vérification comptable, les remises de TPS et de TVQ et autres remises gouvernementales et la conciliation bancaire. Il assistera la direction générale dans les dossiers où sa collaboration sera requise.

### **QUALIFICATION ET RESPONSABILITÉS**

Possède un diplôme d'études collégial ou universitaire en administration, finances et/ou comptabilité.  
Possède une expérience pertinente de cinq (5) ans en comptabilité et idéalement, en comptabilité dans le secteur municipal, notamment avec la suite comptable ACCEO.  
Maîtrise la suite Office et est à l'aise avec l'environnement Windows.  
Possède un esprit d'analyse et de synthèse développé.  
Fait preuve de dynamisme, de persévérance, de rigueur et de discrétion.  
Est autonome, a de la facilité à travailler en équipe et à un bon sens de l'organisation et de la planification.  
Est orienté vers le service aux citoyens et vers les résultats.  
Très bonne maîtrise de la langue française écrite et parlée.  
Maîtrise de la langue anglaise sera considérée comme un atout majeur.

### **SALAIRE**

Selon les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Danville.

### **DÉPÔT DE CANDIDATURE**

Toute personne désirant appliquer sur ce poste doit déposer son curriculum vitae à la directrice générale le ou avant le 10 février 2020 à 16h30 soit par courriel : [direction@danville.ca](mailto:direction@danville.ca), par la poste et/ou en personne au 150, rue Water, à Danville, JOA 1A0.

La Ville de Danville remercie tous les candidats qui feront parvenir leurs candidatures. Cependant, seuls les candidats présélectionnés seront contactés.

Le masculin est utilisé pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.

Au plaisir de vous rencontrer.